

Document
d'information

Présentation de l'information financière municipale en 2009



Août 2008

Ce document a été réalisé par la Direction générale des finances municipales du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante :

www.mamr.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et des Régions, 2008

ISBN 978-2-550-53701-4 (PDF seul)

Dépôt légal – 2008

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Introduction	1
CHAPITRE 1	
Concept de la dette nette	3
CHAPITRE 2	
État de la situation financière	13
CHAPITRE 3	
État des résultats	17
CHAPITRE 4	
État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	21
CHAPITRE 5	
État des flux de trésorerie	23
CHAPITRE 6	
Notes complémentaires, renseignements complémentaires et autres renseignements	27
CHAPITRE 7	
Immobilisations corporelles et autres actifs à long terme	37

Introduction

Pour l'exercice 2009, les organismes municipaux doivent procéder à des modifications de la présentation de l'information financière afin de respecter les principes comptables généralement reconnus (PCGR) recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). Ces nouvelles normes sont énoncées dans le *Manuel de comptabilité pour le secteur public*, principalement au chapitre SP 1200 – Présentation des états financiers. Ces modifications visent seulement la présentation de l'information financière, ce qui n'influence aucunement la taxation.

Ce document a pour but de guider les organismes municipaux dans la façon d'appliquer les nouvelles normes.

Tous les sujets traités dans le présent document ont fait l'objet d'analyses réalisées par un groupe de travail formé de représentants du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et des associations suivantes :

- Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ)
- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ)
- Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)
- Ordre des comptables agréés du Québec (OCAQ)
- Ordre des comptables généraux licenciés du Québec (CGA Québec)

Vous pouvez vous adresser au Ministère pour tout renseignement supplémentaire :

Service de l'information financière et de la vérification

Direction générale des finances municipales

Téléphone : 418 691-2009

Télécopieur : 418 646-9149

Courriel : sesammfin@mamr.gouv.qc.ca

Concept de la dette nette

» Introduction

L'introduction du concept de la dette nette donne lieu à un nouveau modèle de présentation de l'information financière pour les organismes municipaux. Ce modèle est composé de quatre états financiers établis en fonction des principes comptables généralement reconnus et auxquels sont rattachés cinq indicateurs portant sur l'état des finances :

États financiers	Indicateurs
État de la situation financière	Actifs financiers nets ou dette nette Excédent ou déficit accumulé
État des résultats	Excédent ou déficit de l'exercice
État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette
État des flux de trésorerie	Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Trois de ces indicateurs sont entièrement nouveaux en 2009 : les deux indicateurs rattachés à l'état de la situation financière, soit « Actifs financiers nets ou dette nette » et « Excédent ou déficit accumulé », et l'indicateur « Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette ». Ces indicateurs sont expliqués plus loin dans ce chapitre.

» État de la situation financière

Actifs financiers nets ou dette nette

Cet indicateur, communément appelé « Dette nette », résulte du total des actifs financiers moins le total des passifs. Les actifs non financiers sont quant à eux exclus du calcul de cet indicateur et sont par conséquent présentés après l'indicateur, à l'état de la situation financière.

Lorsque les passifs d'un organisme municipal excèdent ses actifs financiers, l'indicateur est appelé « Dette nette ». La dette nette est considérée comme un besoin de revenus futurs pour payer le coût des opérations et des investissements passés. Elle a une

incidence directe sur les revenus dont l'organisme municipal aura besoin à l'avenir ainsi que sur sa capacité de financer ses activités et de faire face à ses obligations et à ses engagements. Le paragraphe SP 1100.29 du *Manuel de comptabilité pour le secteur public* mentionne que la dette nette a pour effet de « grever » la capacité du gouvernement d'utiliser des ressources financières et des revenus à venir pour fournir des services dans le futur. L'indicateur donne aussi un indice de la capacité de l'organisme municipal d'assumer des dépenses additionnelles.

Lorsque les actifs financiers d'un organisme municipal excèdent ses passifs, l'indicateur est appelé « Actifs financiers nets ». Dans une telle situation, et selon le solde de l'indicateur, l'organisme municipal dispose des ressources financières pour financer, au moins en partie, ses activités futures et engager au besoin des dépenses additionnelles sur la base du niveau actuel de revenus.

Le tableau 1 à la fin de ce chapitre présente, à titre démonstratif, la compilation des données au 31 décembre 2006 de l'état de la situation financière des organismes municipaux selon le concept de la dette nette.

Excédent ou déficit accumulé

Le second indicateur de la situation financière de l'organisme municipal est l'« Excédent ou déficit accumulé ». Il résulte du total des actifs moins le total des passifs. Il est obtenu en additionnant les actifs non financiers, notamment les immobilisations corporelles, et l'indicateur « Actifs financiers nets ou dette nette ».

Il constitue la somme de tous les surplus et déficits annuels établis en fonction des PCGR accumulés par l'organisme municipal. Un excédent accumulé indique donc que l'organisme municipal dispose de ressources économiques nettes, financières et matérielles pour éventuellement fournir des services. Par ailleurs, un déficit accumulé signifie que l'organisme municipal a financé ses déficits annuels au moyen de dettes donnant lieu à des ressources économiques nettes déficitaires.

L'indicateur « Excédent ou déficit accumulé », qui équivaut à ce qui était appelé auparavant l'« Avoir des contribuables », se décomposera, à des fins fiscales, de la façon suivante à compter de 2009 :

- excédent (déficit) de fonctionnement non affecté,
- financement des investissements en cours,
- excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés,
- montant à pourvoir dans le futur (considéré en moins),
- investissement net dans les éléments à long terme (INELT).

Rapport entre les deux indicateurs de la situation financière

Autant il aurait été exceptionnel pour un organisme municipal de présenter auparavant un avoir des contribuables négatif, autant, à compter de 2009, ce le sera de présenter un déficit accumulé au lieu d'un excédent accumulé à l'état de la situation financière. Il est plus normal pour un organisme municipal de présenter un excédent accumulé parce que le solde d'INELT est généralement positif et significatif. En effet, les immobilisations sont financées par emprunt dans la plupart des cas de façon partielle seulement et se déprécient habituellement sur une plus longue période que celle sur laquelle la dette afférente est remboursée. De plus, les lois municipales obligent tout organisme municipal à résorber, au cours de l'exercice suivant, tout déficit de fonctionnement.

L'indicateur portant sur les actifs financiers nets ou la dette nette doit pour sa part être interprété avec circonspection en le mettant en perspective par rapport à d'autres indices ou renseignements. Bien que présenter un indicateur d'actifs financiers nets plutôt que de dette nette puisse de prime abord donner une image plus favorable de l'état des finances de l'organisme municipal, une analyse plus poussée pourrait révéler autre chose. En effet, l'organisme municipal pourrait entre autres avoir créé un déficit au titre des infrastructures.

À ce dernier égard, un projet d'« Énoncé de pratiques recommandées » du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), intitulé « Évaluation des immobilisations corporelles »¹, suggère une méthodologie pour évaluer les besoins relatifs à l'entretien, au renouvellement et au remplacement des infrastructures. Il est suggéré de communiquer dans le rapport financier, dans un rapport autonome ou dans d'autres documents publics en complément des états financiers vérifiés, des renseignements supplémentaires, notamment sur l'état matériel ainsi que sur le rapprochement de l'âge moyen et de la durée de vie utile moyenne des immobilisations par catégories². Cette information pourrait laisser entrevoir, le cas échéant, que l'organisme municipal est en situation de déficit d'infrastructures du fait que la capacité prévue de ses immobilisations ne sera pas suffisante pour assurer la prestation de services de qualité dans le futur.

1. Document accessible sous l'hyperlien suivant dans le site de l'ICCA :
www.psab-ccsp.ca/download.cfm?ci_id=37715&la_id=2&re_id=0

2. Le formulaire de rapport financier dans SESAMM ne traite pas de ce type d'information étant donné que la présentation de tels renseignements est facultative et n'est que suggérée par le CCSP.

» **État des résultats**

Excédent ou déficit de l'exercice

L'excédent ou déficit de l'exercice indique, en termes financiers, la mesure dans laquelle le gouvernement a préservé sa situation financière au cours de l'exercice telle qu'elle avait été formulée par l'indicateur « Excédent (déficit) accumulé ». L'excédent ou le déficit de l'exercice montre si les revenus générés au cours de l'exercice ont été suffisants pour couvrir les coûts de l'exercice tels qu'ils avaient été établis sur la base des PCGR.

Dans les renseignements complémentaires présentant distinctement les activités de fonctionnement et les activités d'investissement à des fins fiscales, l'indicateur se décompose en deux éléments, soit l'« Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales » et l'« Excédent d'investissement avant conciliation à des fins fiscales ».

Considérations budgétaires

Sur le plan des prévisions budgétaires, ces deux éléments n'ont pas à être équilibrés. L'« Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales » peut présenter soit un excédent soit un déficit, étant donné qu'il ne prend pas en compte la conciliation à des fins fiscales. Il peut par exemple refléter un déficit budgétaire dû à l'amortissement. L'« Excédent d'investissement avant conciliation à des fins fiscales » est, quant à lui, nécessairement positif puisque les acquisitions d'immobilisations, de propriétés destinées à la revente, de prêts, de placements à long terme à titre d'investissement et de participations dans des entreprises municipales ne sont pas prises en compte du point de vue des PCGR. Elles le sont uniquement dans la conciliation à des fins fiscales.

Indicateurs complémentaires à des fins fiscales

Dans le cas des organismes municipaux, il y a lieu de considérer deux indicateurs complémentaires à des fins fiscales :

Renseignements complémentaires	Indicateurs à des fins fiscales
Activités de fonctionnement à des fins fiscales	Excédent ou déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales
Activités d'investissement à des fins fiscales	Excédent ou déficit d'investissement de l'exercice à des fins fiscales

Ces indicateurs complémentaires sont directement liés aux deux composantes spécifiques de l'excédent (déficit) accumulé, soit l'excédent (déficit) de fonctionnement non affecté et le financement des investissements en cours. Ils sont établis en tenant

compte des conciliations à des fins fiscales relatives aux immobilisations, aux propriétés destinées à la revente, aux prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales, au financement et aux affectations.

Considérations budgétaires

Sur le plan des prévisions budgétaires, ces indicateurs complémentaires à des fins fiscales doivent viser l'équilibre budgétaire, sinon un surplus budgétaire, car le budget adopté par le conseil de l'organisme municipal doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses. Ce sont donc les indicateurs à considérer lorsqu'il s'agit d'évaluer la capacité de l'organisme municipal à satisfaire à son obligation légale d'équilibre budgétaire.

Les indicateurs obtenus sur le plan des résultats réels présentés dans le rapport financier de fin d'exercice doivent être comparés aux cibles des indicateurs correspondants énoncées dans les prévisions budgétaires, soit les indicateurs établis en fonction des PCGR ou les indicateurs complémentaires établis à des fins fiscales, afin de pouvoir évaluer correctement la gestion financière de l'organisme municipal sous la facette PCGR ou fiscale, selon le cas.

► **État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)**

Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette

La variation des actifs financiers nets ou de la dette nette est un indicateur qui permet de déterminer dans quelle mesure les revenus constatés au cours de l'exercice ont été suffisants pour couvrir les dépenses. Le paragraphe SP 1100.48 du *Manuel de comptabilité pour le secteur public* mentionne que, dans le nouveau modèle de présentation de l'information financière, les charges servant à déterminer l'excédent ou le déficit de l'exercice représentent le coût des biens et des services consommés au cours de l'exercice alors que les dépenses représentent le coût des biens et des services acquis au cours de l'exercice. Ces dernières comprennent donc les dépenses engagées pour acquérir de nouvelles immobilisations, nettes du produit de cession des immobilisations au cours de l'exercice.

Lorsqu'on détermine l'excédent ou le déficit de l'exercice, l'état des résultats tient compte de l'utilisation des immobilisations sur leur durée de vie. Le coût des immobilisations n'est pas entièrement passé en charge dans l'exercice au cours duquel a lieu leur acquisition, mais est réparti sur les exercices futurs au moyen de la charge d'amortissement annuel jusqu'à ce que l'actif soit considéré comme entièrement consommé.

L'« État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) » (voir tableau 6, page 21) sert à rapprocher l'excédent ou le déficit de l'exercice, présenté dans l'état des résultats, de la variation des actifs financiers nets ou de la dette nette. Il est utile puisqu'il fournit l'information sur les dépenses en immobilisations engagées par un organisme municipal au cours de l'exercice, lesquelles expliquent la principale différence entre le calcul de la variation de la dette nette et celui de l'excédent ou du déficit de l'exercice.

Pour déterminer la variation des actifs financiers nets ou de la dette nette, l'acquisition des immobilisations est prise en compte de même que le produit de cession des immobilisations. En contrepartie, l'amortissement des immobilisations imputé aux charges de l'exercice est annulé, de même que tout gain ou perte sur la vente d'immobilisations et toute réduction de valeur des immobilisations constatés dans l'exercice.

Une variation à la hausse de la dette nette a pour effet de restreindre la capacité d'engager des dépenses dans les années à venir, rendant ainsi nécessaire l'accroissement éventuel des revenus. Toutefois, il se pourrait qu'une hausse de la dette nette, ou une diminution des actifs financiers nets, soit bénéfique et nécessaire pour résorber un déficit au titre des infrastructures et assurer ainsi le maintien des services dans le futur.

Ratio dette nette/richeesse foncière

À cet égard, il pourrait être intéressant pour les organismes municipaux de suivre l'exemple des paliers supérieurs de gouvernements qui font le rapprochement entre la dette nette et le produit intérieur brut (PIB). Pour le gouvernement, le PIB est un indice de référence sur la capacité de son assiette fiscale. Par exemple, le gouvernement du Québec peut présenter un excédent d'exercice, en conformité avec la Loi sur l'équilibre budgétaire, mais accroître sa dette nette en raison du fait, notamment, qu'il a investi davantage dans des immobilisations ou des participations à des entreprises publiques. Toutefois, si le ratio dette nette/PIB diminue malgré la hausse de la dette nette en valeur absolue, l'état des finances publiques s'en trouve amélioré dans les faits.

Sur le plan municipal, il est suggéré que les municipalités locales utilisent leur richesse foncière uniformisée (RFU) à titre d'indice de référence pour mettre en perspective leur niveau de dette nette et juger de leur performance financière à cet égard, tout comme elles le font d'ailleurs en ce qui a trait à l'endettement total net à long terme. Les municipalités pourraient notamment se poser les questions suivantes :

- Comment évolue le ratio dette nette/RFU dans le temps?
- Quel est l'effet du programme d'investissement triennal sur l'évolution du ratio?

- Comment se situe le ratio de la municipalité par rapport à celui des autres municipalités? À titre d'exemple, selon les données de 2006, le ratio moyen des municipalités se situe à 2,24 %, soit une dette nette de 2,24 \$ par 100 \$ de richesse foncière uniformisée de la municipalité. Comparativement, le ratio moyen d'endettement total net à long terme des municipalités locales par rapport à leur RFU pour 2006 était de 2,88 %. Celui-ci est plus élevé, car l'endettement total net à long terme est établi sur des bases différentes en tenant compte, notamment, des activités à financer et des quotes-parts des organismes supramunicipaux. À compter de 2007, le ratio dette nette/RFU s'est rapproché du ratio endettement total net à long terme/RFU compte tenu de la consolidation et de la comptabilisation intégrale des passifs comme celui lié aux avantages sociaux futurs.

» **État des flux de trésorerie**

Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

L'indicateur « Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie » équivaut à la variation des liquidités présentée auparavant à l'état de l'évolution de la situation financière, hormis le fait que la variation des emprunts temporaires est dorénavant prise en compte à titre de flux de trésorerie dans les activités de financement.

» **Situation financière globale des organismes municipaux**

Le tableau 1 illustre la compilation des données au 31 décembre 2006 en fonction de la présentation financière applicable à compter de 2009. Les données sont présentées selon le type d'organisme municipal.

En considérant les données du tableau 1, on constate que, pour la majorité des organismes municipaux, le premier indicateur financier est négatif et se nomme donc « Dette nette ». Malgré cette tendance générale à présenter une « Dette nette » en ce qui concerne les municipalités locales, il importe de mentionner que, selon les données de 2006, 31 % d'entre elles présentaient plutôt des « Actifs financiers nets ». Quant au second indicateur financier de l'état de la situation financière, il est positif pour la quasi-totalité des organismes municipaux et représente donc un « Excédent accumulé ».

Mentionnons qu'en 2006 les organismes municipaux ne constataient toutefois pas d'« Actif/Passif au titre des avantages sociaux futurs » ni de « Passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture », ce qui aurait influencé la valeur des indicateurs présentés.

Selon l'information relative au rapport financier 2007 disponible au moment de rédiger ce document, la situation financière de tous les organismes municipaux demeurera semblable à compter de 2007, en présentant globalement comme indicateurs une dette nette et un excédent accumulé.

Les renseignements qui suivent réfèrent au tableau 1 :

- (1) Les données des municipalités locales ne comprennent pas celles des 11 municipalités qui n'avaient pas encore déposé leur rapport financier 2006 dans SESAMM au moment de rédiger ce document, lesquelles représentent 5,32 % de l'ensemble des municipalités locales sur le plan de population.
- (2) Les prêts n'ont pu être reclassés et sont inclus dans les débiteurs.
- (3) Les propriétés destinées à la revente qui pourraient être présentées à titre d'autres actifs financiers n'ont pu être reclassées.
- (4) Les données présentées ne tiennent pas compte des passifs au titre des avantages sociaux futurs et de ceux au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement qui auraient été constatés au 1^{er} janvier 2007.
- (5) L'investissement net dans les éléments d'actif à long terme inclut le reclassement des subventions reportées.

Tableau 1

Présentation des données au 31 décembre 2006 de l'état de la situation financière selon le concept de la dette nette des organismes municipaux

En milliers de \$	Municipalités locales (1)	MRC	Régies intermunicipales	Organismes publics de transport
ACTIFS FINANCIERS				
Encaisse	564 734	51 621	40 671	29 319
Placements temporaires	1 030 740	32 698	61 712	125 470
Débiteurs	3 994 104	62 554	152 488	537 576
Prêts (2)				
Placements à long terme	1 253 695	35 059	297	8 699
Participations dans des entreprises municipales				
Actif au titre des avantages sociaux futurs				
Autres actifs financiers (3)				
	6 843 273	181 932	255 168	701 063
PASSIFS (4)				
Découvert bancaire	58 643	740	1 867	489
Emprunts temporaires	529 313	47 951	12 931	217 581
Créditeurs et frais courus	2 243 751	53 094	37 312	211 046
Revenus reportés	302 438	28 993	758	2 358
Dette à long terme	14 664 886	100 720	361 899	961 635
Passif au titre des avantages sociaux futurs				
Autres charges à payer	103 695			
	17 902 726	231 498	414 766	1 393 109
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(11 059 453)	(49 566)	(159 599)	(692 045)
ACTIFS NON FINANCIERS				
Immobilisations	27 534 141	219 974	569 736	1 791 457
Propriétés destinées à la revente	440 741	613	4 240	0,0
Stocks de fournitures	101 199	361	1 060	40 672
Autres actifs non financiers	167 900	8 737	3 422	20 062
	28 243 981	229 685	578 459	1 852 190
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	17 184 528	180 119	418 860	1 160 145
Composition de l'excédent (déficit) accumulé : (selon les catégories de l'avoir des contribuables en 2006)				
Surplus (déficit) accumulé	1 140 120	52 290	56 198	8 940
Réserves financières et fonds réservés	(238 735)	(42 581)	24 544	(51 590)
Montant à pourvoir dans le futur	(279 660)	(586)	(1 543)	(26 041)
Investissement net dans les éléments d'actif à long terme (5)	16 562 802	170 996	339 660	1 228 835
	17 184 528	180 119	418 860	1 160 145

Tableau 1 (suite)

Présentation des données au 31 décembre 2006 de l'état de la situation financière selon le concept de la dette nette des organismes municipaux (suite)

En milliers de \$	Communautés métropolitaines	Éliminations	Total des organismes municipaux
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse	299		686 644
Placements temporaires	56 700		1 307 320
Débiteurs	1 710	(164 505)	4 583 926
Prêts (2)			
Placements à long terme			1 297 750
Participations dans des entreprises municipales			
Actif au titre des avantages sociaux futurs			
Autres actifs financiers (3)			
	58 710	(164 505)	7 875 640
PASSIFS (4)			
Découvert bancaire			61 739
Emprunts temporaires	15 200		822 975
Créditeurs et frais courus	38 566	(107 370)	2 476 399
Revenus reportés			334 547
Dette à long terme		(57 136)	16 032 005
Passif au titre des avantages sociaux futurs			
Autres charges à payer			103 695
	53 766	(164 505)	19 831 360
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	4 943		(11 955 720)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	376		30 115 684
Propriétés destinées à la revente			445 594
Stocks de fournitures			143 292
Autres actifs non financiers	187		200 306
	563		30 904 877
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	5 506		18 949 157
Composition de l'excédent (déficit) accumulé : (selon les catégories de l'avoir des contribuables en 2006)			
Surplus (déficit) accumulé	12 568		1 270 117
Réserves financières et fonds réservés	14 468		(293 894)
Montant à pourvoir dans le futur			(307 829)
Investissement net dans les éléments d'actif à long terme (5)	(21 530)		18 280 764
	5 506		18 949 157

État de la situation financière

» Nouvelles normes

L'application des nouvelles normes de l'ICCA entraîne des modifications à la présentation des états financiers des organismes municipaux. Cette section a pour but notamment de résumer sous forme de tableau l'ensemble de ces modifications touchant l'état de la situation financière. La présentation de l'état de la situation financière est modifiée principalement pour introduire le concept de la dette nette.

Tableau 2

Présentation des états financiers : État de la situation financière

Nouvelle présentation	Changement — explication
<p>La structure de l'état est modifiée pour refléter le concept de la dette nette.</p>	<p>Les passifs sont présentés immédiatement après les actifs financiers. Le solde net, soit le total des actifs financiers moins le total des passifs, constitue un nouvel indicateur financier intitulé « Actifs financiers nets », si ce solde est positif, ou « Dette nette », s'il est négatif.</p> <p>Les principaux actifs financiers sont : encaisse, placements, débiteurs, prêts.</p> <p>Les actifs non financiers, constitués des immobilisations, des propriétés destinées à la revente, des stocks de fournitures et des autres actifs non financiers, soit les frais payés d'avance et les frais reportés, sont présentés après cet indicateur. Le solde final de l'état, soit les actifs financiers nets ou la dette nette plus les actifs non financiers, constitue l'indicateur financier intitulé « Excédent (déficit) accumulé ».</p>

<p>Les composantes de l'avoir des contribuables ne sont plus présentées dans l'état, mais dans une note complémentaire.</p>	<p>L'indicateur « Excédent (déficit) accumulé » est l'équivalent de ce qui était appelé auparavant « Avoir des contribuables ».</p> <p>Une note complémentaire aux états financiers détaille les composantes de l'excédent (déficit) accumulé, qui deviennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ excédent (déficit) de fonctionnement non affecté; ■ financement des investissements en cours; ■ excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés; ■ montant à pourvoir dans le futur; ■ investissement net dans les éléments à long terme. <p>La partie de l'ancien poste « Surplus (déficit) accumulé » intitulée « Surplus (déficit) accumulé non affecté » est présentée isolément à titre d'« Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté », alors que la partie qui était intitulée « Surplus accumulé affecté » est regroupée avec les réserves financières et les fonds réservés à titre d'« Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés ».</p> <p>Le poste « Financement des projets en cours », qui était inclus dans les fonds réservés, est maintenant présenté isolément à titre de « Financement des investissements en cours ».</p> <p>Le libellé du poste « Investissement net dans les éléments d'actif à long terme » est modifié pour « Investissement net dans les éléments à long terme » afin de le rendre plus explicite relativement à la nature des éléments qui le composent.</p>
---	--

La présentation des données comparatives de 2008 est remaniée en fonction du concept de la dette nette tel qu'il sera présenté en 2009. L'information nécessaire est disponible dans le rapport financier 2008.

Le tableau 3 illustre la nouvelle présentation de l'état de la situation financière.

Pour de plus amples renseignements sur les indicateurs financiers, se référer au chapitre 1 portant sur le concept de la dette nette.

Tableau 3

État consolidé de la situation financière
Au 31 décembre 2009

		2009	2008
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse	1	270 210	84 100
Placements temporaires	2	655 210	1 267 910
Débiteurs	3	6 935 950	7 896 730
Prêts	4		
Placements à long terme	5	550 000	200 000
Participations dans des entreprises municipales	6		
Actif au titre des avantages sociaux futurs	7		
Autres actifs financiers	8		
	9	8 411 370	9 448 740
PASSIFS			
Découvert bancaire	10		
Emprunts temporaires	11	1 788 050	786 920
Créditeurs et frais courus	12	312 105	328 350
Revenus reportés	13	110 080	
Dette à long terme	14	11 346 540	12 994 880
Passif au titre des avantages sociaux futurs	15		
Autres charges à payer	16		
	17	13 556 775	14 110 150
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	18	(5 145 405)	(4 661 410)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	19	33 775 910	32 529 740
Propriétés destinées à la revente	20	365 000	400 000
Stocks de fournitures	21	59 650	45 250
Autres actifs non financiers	22	4 000	9 000
	23	34 204 560	32 983 990
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	24	29 059 155	28 322 580
Engagements contractuels (note xx)			
Éventualités (note xx)			

État des résultats

» Nouvelles normes

L'application des nouvelles normes de l'ICCA entraîne des modifications à la présentation des états financiers des organismes municipaux. Cette section a pour but notamment de résumer sous forme de tableau l'ensemble de ces modifications touchant l'état des résultats. L'état des résultats est modifié principalement pour refléter le fait que, en vertu des normes comptables recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, l'amortissement des immobilisations devient une charge comptable et l'acquisition d'immobilisations ne représente plus une dépense comptable.

L'état des résultats comprend une colonne comparative avec le budget dans le cas d'états financiers non consolidés. Pour les organismes municipaux qui contrôlent un organisme ou qui font partie d'un partenariat, la comparaison avec le budget est faite dans les informations sectorielles, le formulaire des prévisions budgétaires étant dorénavant présenté de façon non consolidée.

Tableau 4

Présentation des états financiers : État des résultats

Nouvelle présentation	Changement — explication
Nouvel état	L'« État des résultats » remplace l'« État des activités financières de fonctionnement et d'investissement ».
Le nom de l'indicateur financier est modifié.	L'indicateur financier « Surplus (déficit) de l'exercice » change de nom pour « Excédent (déficit) de l'exercice ».
L'état présente la variation de l'excédent (déficit) accumulé plutôt que la variation du solde des fonds.	L'état présentait auparavant les autres investissements et les éléments de financement pour obtenir la variation du solde des fonds, le solde des fonds étant alors le total du surplus (déficit) accumulé, des réserves financières et des fonds réservés et du montant à pourvoir dans le futur. Il indique maintenant la variation de l'excédent (déficit) accumulé.
La notion de charge est introduite.	L'ancien poste « Dépenses de fonctionnement et d'immobilisations » s'appelle maintenant « Charges ».
Les charges comprennent l'amortissement des immobilisations.	L'amortissement des immobilisations constitue dorénavant une charge comptable inscrite à l'état des résultats.

Les charges ne comprennent pas l'acquisition des immobilisations.	L'acquisition d'immobilisations ne constitue plus une dépense comptable. Elle est prise en compte dans la conciliation à des fins fiscales de l'annexe sur les activités d'investissement. Cette annexe est présentée dans les renseignements complémentaires.
Les revenus ne comprennent plus le produit de cession d'immobilisations.	Le produit de cession d'immobilisations ne constitue plus un revenu comptable. Il est pris en compte dans la conciliation à des fins fiscales de l'annexe sur les activités de fonctionnement. Cette annexe est présentée dans les renseignements complémentaires. Les éléments comptables considérés sont le gain ou la perte sur cession d'immobilisations et la réduction permanente de valeur fonctionnelle de service, advenant le cas.

La présentation des données comparatives de 2008 nécessite les retraitements suivants :

- ajout du gain (perte) sur cession d'immobilisations aux « Autres revenus », cette information n'étant pas disponible dans le rapport financier 2008;
- ajout de l'amortissement aux dépenses de fonctionnement pour constituer les charges de l'exercice. Cette information est disponible dans le rapport financier 2008, dans l'analyse du coût des services municipaux.

Le tableau 5 illustre la nouvelle présentation de l'état des résultats.

Pour de plus amples renseignements sur les indicateurs financiers, se référer au chapitre 1 portant sur le concept de la dette nette.

Tableau 5

État consolidé des résultats
Exercice terminé le 31 décembre 2009

		2009		2008
		Budget (1)	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Taxes	1		4 545 870	4 385 720
Paiements tenant lieu de taxes	2		144 320	155 290
Quotes-parts	3			
Transferts	4		3 441 250	3 746 560
Services rendus	5		641 130	706 860
Imposition de droits	6		53 350	45 070
Amendes et pénalités	7			
Intérêts	8		121 210	116 950
Autres revenus	9		105 870	265 240
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	10			
	11		9 053 000	9 421 690
Charges				
Administration générale	12		1 370 490	1 287 770
Sécurité publique	13		606 550	614 220
Transport	14		2 779 500	2 886 800
Hygiène du milieu	15		1 414 050	1 533 580
Santé et bien-être	16		45 760	61 000
Aménagement, urbanisme et développement	17		275 640	192 980
Loisirs et culture	18		1 222 690	1 216 670
Réseau d'électricité	19			
Frais de financement	20		601 745	706 160
	21		8 316 425	8 499 180
Excédent (déficit) de l'exercice	22		736 575	922 510
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice	23		28 322 580	27 400 070
Redressement aux exercices antérieurs	24			
Excédent (déficit) accumulé redressé au début de l'exercice	25		28 322 580	27 400 070
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	26		29 059 155	28 322 580

(1) Lorsque les états financiers sont consolidés, le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles est présenté dans les informations sectorielles. Dans une telle situation, il est prévu que cette colonne n'apparaisse pas, mais le Ministère ne pouvait le confirmer au moment de la diffusion de ce document.

État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)

► Nouvelles normes

L'application des nouvelles normes de l'ICCA entraîne des modifications à la présentation des états financiers des organismes municipaux. Cette section a pour but notamment de résumer sous forme de tableau l'ensemble de ces modifications touchant le nouvel état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette). Ce nouvel état est ajouté pour effectuer le rapprochement entre l'excédent ou le déficit de l'exercice et la variation des actifs financiers nets ou de la dette nette de l'exercice tel qu'il est énoncé dans les normes comptables recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Tableau 6

Présentation des états financiers : État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)

Nouvelle présentation	Changement — explication
Nouvel état	L'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) est un état qui vient ajuster l'excédent (déficit) de l'exercice en fonction de la variation des postes d'actifs non financiers, soit les immobilisations, les propriétés destinées à la revente, les stocks de fournitures et les autres actifs non financiers, pour obtenir et présenter à titre d'indicateur financier la variation des actifs financiers nets ou de la dette nette.

La présentation des données comparatives de l'exercice 2008 nécessite une attention particulière en ce qui concerne la variation des immobilisations. L'information est disponible dans le rapport financier 2008 pour l'acquisition, le produit de cession et l'amortissement, mais celle concernant le gain ou perte sur cession et la réduction de valeur est, quant à elle, non disponible dans le rapport financier 2008.

Le tableau 7 illustre la présentation de l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette).

Pour de plus amples renseignements concernant les indicateurs financiers, se référer au chapitre 1 portant sur le concept de la dette nette.

Tableau 7

État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)
Exercice terminé le 31 décembre 2009

		2009		2008
		Budget (1)	Réalisations	Réalisations
Excédent (déficit) de l'exercice	1		736 575	922 510
Variation des immobilisations				
Acquisition	2		(2 559 360)	(882 520)
Produit de cession	3		17 500	
Amortissement	4		1 285 560	1 293 090
(Gain) perte sur cession	5		10 130	
Réduction de valeur	6			
	7		(1 246 170)	410 570
Variation des propriétés destinées à la revente	8		35 000	
Variation des stocks de fournitures	9		(14 400)	15 000
Variation des autres actifs non financiers	10		5 000	(9 000)
	11		25 600	6 000
Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette	12		(483 995)	1 339 080
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice	13		(4 661 410)	(6 000 490)
Redressement aux exercices antérieurs	14			
Actifs financiers nets redressés (dette nette redressée) au début de l'exercice	15		(4 661 410)	(6 000 490)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	16		(5 145 405)	(4 661 410)

(1) Lorsque les états financiers sont consolidés, le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles est présenté dans les informations sectorielles. Dans une telle situation, il est prévu que cette colonne n'apparaisse pas, mais le Ministère ne pouvait le confirmer au moment de la diffusion de ce document.

État des flux de trésorerie

» Nouvelles normes

L'application des nouvelles normes de l'ICCA entraîne des modifications à la présentation des états financiers des organismes municipaux. Cette section a pour but notamment de résumer sous forme de tableau l'ensemble de ces modifications touchant l'état des flux de trésorerie. L'état des flux de trésorerie est modifié principalement pour refléter le fait que, en vertu des normes comptables recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, la section portant auparavant sur les investissements est scindée en deux parties distinctes, l'une portant sur les activités d'investissement en immobilisations et l'autre sur les activités de placement.

Tableau 8

Présentation des états financiers : État des flux de trésorerie

Nouvelle présentation	Changement — explication
Le titre de l'état est modifié.	Le titre « État de l'évolution de la situation financière » est remplacé par « État des flux de trésorerie ».
Les sections sont remaniées.	<p>La section « Éléments n'impliquant aucun mouvement de liquidités » est renommée « Éléments sans effet sur la trésorerie » et tient compte de l'amortissement et du (gain) perte sur cession d'immobilisations.</p> <p>La section « Éléments n'affectant pas le fonctionnement » n'est plus nécessaire, étant donné que l'acquisition d'immobilisations n'est plus une dépense comptable et que le produit de cession d'immobilisations ne constitue plus un revenu comptable.</p> <p>Le titre de la section « Activités d'investissement » est remplacé par « Activités d'investissement en immobilisations ».</p> <p>Une nouvelle section intitulée « Activités de placement » est ajoutée pour présenter séparément les flux de trésorerie liés aux prêts, aux placements à long terme et aux participations dans des entreprises municipales. Les propriétés destinées à la revente ne sont pas traitées dans cette section, mais plutôt dans la section « Variation nette des éléments hors caisse », de façon similaire aux stocks.</p>

Les sections sont remaniées (suite).	La section « Activités de financement » comprend dorénavant l'élément « Variation nette des emprunts temporaires » puisque ces emprunts ne font plus partie de la trésorerie à la fin de l'exercice.
Le nom de l'indicateur est modifié.	L'indicateur financier appelé auparavant « Situation des liquidités », qui constituait le solde net de l'encaisse, des placements temporaires, du découvert bancaire et des emprunts temporaires, s'intitule maintenant « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et exclut les emprunts temporaires.

La présentation des données comparatives de 2008 nécessite le reclassement de certains renseignements, notamment ceux ayant trait aux emprunts temporaires et à l'ajout du gain ou de la perte sur cession d'immobilisations. Seule l'information concernant le gain ou la perte sur cession d'immobilisations n'est pas disponible dans le rapport financier 2008.

Le tableau 9 illustre la nouvelle présentation de l'état des flux de trésorerie.

Pour de plus amples renseignements sur les indicateurs financiers, se référer au chapitre 1 portant sur le concept de la dette nette.

Tableau 9

État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2009

		2009	2008
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	736 575	922 510
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement	2	1 285 560	1 293 090
Autres			
- (Gain) perte sur cession d'immobilisations	3	10 130	
-	4		
		2 032 265	2 215 600
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	5	960 780	47 450
Autres actifs financiers	6		
Créditeurs et frais courus	7	(16 245)	(186 890)
Revenus reportés	8	110 080	(108 190)
Autres charges à payer	9		
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	10		
Propriétés destinées à la revente	11	35 000	
Stocks de fournitures	12	(14 400)	
Autres actifs non financiers	13	5 000	(9 000)
	14	3 112 480	1 958 970
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition d'immobilisations	15	(2 559 360)	(882 520)
Produit de cession d'immobilisations	16	17 500	
	17	(2 541 860)	(882 520)
Activités de placement			
Émission ou acquisition de prêts, de placements à long terme et de participations dans des entreprises municipales			
	18	(350 000)	(200 000)
Remboursement ou cession de prêts, de placements à long terme et de participations dans des entreprises municipales			
	19		
	20	(350 000)	(200 000)
Activités de financement			
Émission de dettes à long terme	21	32 030	
Remboursement de la dette à long terme	22	(1 680 370)	(1 584 170)
Variation des emprunts temporaires	23	1 001 130	786 920
Autres			
-	24		
	25	(647 210)	(797 250)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
	26	(426 590)	79 200
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
	27	1 352 010	1 272 810
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice			
	28	925 420	1 352 010

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse, des placements temporaires et du découvert bancaire.

Notes complémentaires, renseignements complémentaires et autres renseignements

» Nouvelles normes

L'application des nouvelles normes de l'ICCA entraîne des modifications à la présentation des états financiers des organismes municipaux. Cette section a pour but notamment de résumer sous forme de tableaux l'ensemble de ces modifications touchant les notes complémentaires, les renseignements complémentaires et les autres renseignements concernant les états financiers.

Tableau 10

Notes complémentaires

Nouvelle présentation	Changement — explication
Les notes complémentaires suivent un nouvel ordre de présentation.	L'ordre des notes complémentaires est modifié pour mieux correspondre à la présentation des postes de l'état de la situation financière et de l'état des résultats.
La note sur la dette à long terme est bonifiée.	Cette note est bonifiée pour y inclure l'information portant sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition.
La note sur les immobilisations est bonifiée.	Cette note est bonifiée pour y inclure l'information relative aux biens loués en vertu de contrats de location-acquisition.
Une nouvelle note sur l'excédent (déficit) accumulé est présentée.	Cette note présente le solde des différents éléments constituant l'excédent (déficit) accumulé. Auparavant, les renseignements étaient inclus dans les états complémentaires sur le surplus (déficit) accumulé, les réserves financières et les fonds réservés et le montant à pourvoir dans le futur de même que dans l'ancienne note sur l'investissement net dans les éléments d'actif à long terme (INEALT).
Une nouvelle note est ajoutée pour le redressement des exercices antérieurs.	Cette note, dont le libellé est laissé à la discrétion de l'organisme municipal, permet d'expliquer les redressements apportés.

Le tableau 11 illustre la présentation de la nouvelle note sur l'excédent (déficit) accumulé.

Tableau 11

Note complémentaire : Excédent (déficit) accumulé

		2009	2008
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	324	534 490	504 100
Organismes contrôlés	325	49 160	38 710
	326	583 650	542 810
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	327		
Investissements à financer	328	(1 717 640)	(527 250)
	329	(1 717 640)	(527 250)
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés			
Excédent de fonctionnement affecté	330	1 295 210	1 262 650
Réserves financières	331		
Fonds réservés	332	33 170	33 170
	333	1 328 380	1 295 820
Montant à pourvoir dans le futur	334	(16 015)	(17 500)
Investissement net dans les éléments à long terme	335	28 880 780	27 028 700
	336	29 059 155	28 322 580

La présentation des données comparatives de 2008 nécessite le reclassement du surplus accumulé affecté avec les réserves financières et fonds réservés ainsi que la répartition de l'excédent (déficit) accumulé non affecté entre « Administration municipale » et « Organismes contrôlés ». Le « Financement des investissements en cours », auparavant nommé « Financement des projets en cours », est présenté distinctement.

Le tableau 12 présente les modifications apportées aux renseignements complémentaires.

Tableau 12

Renseignements complémentaires

Nouvelle présentation	Changement — explication
Charges par objets	L'analyse auparavant intitulée « Dépenses par objets » devient « Charges par objets » et contient le nouvel objet « Amortissement des immobilisations ». Elle porte uniquement sur les charges de fonctionnement puisque les acquisitions d'immobilisations ne sont plus des dépenses.
Activités de fonctionnement à des fins fiscales et Activités d'investissement à des fins fiscales	<p>Les états intitulés auparavant « Activités financières de fonctionnement à des fins budgétaires » et « Activités financières d'investissement à des fins budgétaires » sont remplacés par les annexes « Activités de fonctionnement à des fins fiscales » et « Activités d'investissement à des fins fiscales ».</p> <p>Ces annexes servent à obtenir respectivement l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales et l'excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales. Elles présentent les revenus, les charges dans le cas des activités de fonctionnement et les éléments de conciliation à des fins fiscales. Les éléments de conciliation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ immobilisations; ■ propriétés destinées à la revente; ■ prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales; ■ financement; ■ affectations. <p>Dans l'annexe « Activités de fonctionnement à des fins fiscales », l'ajout des éléments de conciliation « Propriétés destinées à la revente » et « Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales » permet dorénavant de définir spécifiquement les transactions relatives à ces éléments lors de la cession ou du remboursement et de la constatation de moins-value. Auparavant, ces transactions étaient indiquées au poste « Affectations — Surplus (déficit) accumulé non affecté ».</p> <p>Un exemple de ces transactions est présenté au chapitre 7 portant sur les immobilisations corporelles et autres actifs à long terme.</p>

Excédent (déficit) accumulé	<p>Cette annexe remplace les états complémentaires qui existaient auparavant sur le surplus (déficit) accumulé, les réserves financières et les fonds réservés et le montant à pourvoir dans le futur de même que l'ancienne note sur l'investissement net dans les éléments d'actif à long terme.</p> <p>Elle reconstitue la variation survenue au cours de l'exercice en présentant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le solde au début de l'exercice; ■ le redressement aux exercices antérieurs; ■ l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales, lorsque applicable; ■ les ajouts et déductions, constitués des affectations et virements, lorsque applicable; ■ le solde à la fin de l'exercice. <p>Dans le cas de l'excédent de fonctionnement affecté, des réserves financières et des fonds réservés, du montant à pourvoir dans le futur et de l'investissement net dans les éléments à long terme, l'annexe présente aussi la ventilation des différents éléments ou composantes à la fin de l'exercice.</p>
Avantages sociaux futurs	<p>Cette annexe présente une partie des renseignements qui étaient auparavant inclus dans la note portant sur les avantages sociaux futurs. Il s'agit des renseignements détaillés portant sur les différentes catégories d'avantages sociaux futurs.</p>
Dettes à long terme	<p>L'ancienne annexe est supprimée. La note sur la dette à long terme, telle qu'elle a été bonifiée, fournit une information suffisante.</p>
Informations sectorielles	<p>Les informations sectorielles sont constituées des cinq annexes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ état de la situation financière par organismes, dont la présentation est conforme au concept de la dette nette; ■ activités de fonctionnement à des fins fiscales par organismes, comprenant les revenus, les charges et les éléments de conciliation permettant d'obtenir l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales; ■ activités d'investissement à des fins fiscales par organismes, regroupant les revenus et les éléments de conciliation permettant d'en arriver à l'excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales; ■ état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) par organismes, fournissant les éléments de rapprochement entre l'excédent (déficit) de l'exercice et la variation des actifs financiers nets ou de la dette nette; ■ charges par objets par organismes, contenant le nouvel objet « Amortissement des immobilisations » et portant uniquement sur les charges de fonctionnement. <p>Les informations sectorielles comportent une nouvelle colonne intitulée « Budget — Administration municipale ». Les informations sectorielles permettent donc le rapprochement entre le budget de l'administration municipale et les données réelles de l'administration municipale.</p>

La présentation des données comparatives de 2008 à l'analyse des charges par objets nécessite l'ajout de l'amortissement des immobilisations, cette information étant disponible dans l'analyse du coût des services municipaux du rapport financier 2008. Aux activités de fonctionnement à des fins fiscales, il est notamment nécessaire d'ajouter l'amortissement des immobilisations aux dépenses de fonctionnement pour constituer les charges de l'exercice.

Le tableau 13 illustre la présentation de l'annexe « Activités de fonctionnement à des fins fiscales ».

Tableau 13

Activités de fonctionnement à des fins fiscales consolidées
Exercice terminé le 31 décembre 2009

	2009		2008
	Budget (1)	Réalisations	Réalisations
Revenus			
Taxes	1	4 480 870	4 385 720
Paiements tenant lieu de taxes	2	144 320	155 290
Quotes-parts	3		
Transferts	4	2 420 590	3 645 040
Services rendus	5	641 130	706 860
Imposition de droits	6	53 350	45 070
Amendes et pénalités	7		
Intérêts	8	121 210	116 950
Autres revenus	9	105 870	265 240
	10	7 967 340	9 320 170
Charges			
Administration générale	11	1 370 490	1 287 770
Sécurité publique	12	606 550	614 220
Transport	13	2 779 500	2 886 800
Hygiène du milieu	14	1 414 050	1 533 580
Santé et bien-être	15	45 760	61 000
Aménagement, urbanisme et développement	16	275 640	192 980
Loisirs et culture	17	1 222 690	1 216 670
Réseau d'électricité	18		
Frais de financement	19	601 745	706 160
	20	8 316 425	8 499 180
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	21	(349 085)	820 990
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Immobilisations			
Produit de cession	22	17 500	
Amortissement	23	1 285 560	1 293 090
(Gain) perte sur cession	24	10 130	
Réduction de valeur	25		
	26	1 313 190	1 293 090
Propriétés destinées à la revente			
Coût des propriétés vendues	27	80 000	
Réduction de valeur	28		
	29	80 000	

Tableau 13 (suite)

Activités de fonctionnement à des fins fiscales consolidées (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2009

Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales			
Remboursement ou produit de cession	30		
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	31		
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	32		
	33		
Financement			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	34		
Remboursement de la dette à long terme	35	(522 940)	(1 584 170)
	36	(522 940)	(1 584 170)
Affectations			
Activités d'investissement	37	(266 280)	(140 820)
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	38		
Financement des investissements en cours	39		
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	40	130 830	445 240
Montant à pourvoir dans le futur	41	(1 485)	(1 600)
	42	(136 935)	(302 820)
	43	733 315	11 740
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales			
	44	384 230	832 730

(1) Lorsque les états financiers sont consolidés, le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles est présenté dans les informations sectorielles. Dans une telle situation, il est prévu que cette colonne n'apparaisse pas, mais le Ministère ne pouvait le confirmer au moment de la diffusion de ce document.

Le tableau 14 illustre la présentation de l'annexe « Activités d'investissement à des fins fiscales ».

Tableau 14

Activités d'investissement à des fins fiscales consolidées
Exercice terminé le 31 décembre 2009

	2009		2008
	Budget (1)	Réalisations	Réalisations
Revenus			
Taxes	1	65 000	
Quotes-parts	2		
Transferts	3	1 020 660	101 520
Autres revenus			
Contributions des promoteurs	4		
Autres	5		
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	6		
Excédent d'investissement avant conciliation à des fins fiscales	7	1 085 660	101 520
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Immobilisations			
Acquisition			
Administration générale	8	(87 660)	(75 880)
Sécurité publique	9		(19 480)
Transport	10	(195 650)	(45 460)
Hygiène du milieu	11	(2 276 050)	(741 700)
Santé et bien-être	12		
Aménagement, urbanisme et développement	13		
Loisirs et culture	14		
Réseau d'électricité	15		
	16	(2 559 360)	(882 520)
Propriétés destinées à la revente			
Acquisition	17	(45 000)	
Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales			
Émission ou acquisition	18	(150 000)	
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	19	32 030	
Affectations			
Activités de fonctionnement	20	266 280	140 820
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	21		
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	22	180 000	112 930
	23	446 280	253 750
	24	(2 276 050)	(628 770)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	25	(1 190 390)	(527 250)

Tableau 15

Autres renseignements

Nouvelle présentation	Changement — explication
Analyse des revenus	<p>Dans les « Transferts », les notions de « Transferts inconditionnels » et de « Transferts conditionnels » sont supprimées. Les transferts sont plutôt présentés en fonction des types de transferts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ transferts de droit; ■ transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts. <p>Dans les « Autres revenus », le poste « Cession d'immobilisations corporelles » est remplacé par le poste « Gain (perte) sur cession d'immobilisations ».</p>
Analyse des revenus de quotes-parts de fonctionnement	<p>Cette analyse concerne les organismes supramunicipaux et les municipalités centrales avec agglomération. Elle présente uniquement les revenus de quotes-parts de fonctionnement par activités plutôt que le détail du calcul de l'excédent (déficit) par activités.</p>
Excédent (déficit) accumulé par activités	<p>Cette information concerne les municipalités régionales de comté. Elle remplace les anciens états « Surplus (déficit) accumulé par activités » et « Réserves financières et fonds réservés par activités ».</p>
Financement des investissements en cours	<p>Ces renseignements, auparavant regroupés sous « Financement des projets en cours », ne sont plus demandés spécifiquement, car ils se retrouvent maintenant dans les notes et les renseignements complémentaires.</p>
Analyse du coût des services municipaux	<p>La présentation est modifiée pour tenir compte des charges plutôt que des dépenses de fonctionnement. L'amortissement des immobilisations, bien que déjà inclus dans les charges, y est aussi présenté distinctement pour le besoin des indicateurs de gestion.</p> <p>Les frais de financement sont également présentés de façon distincte.</p>
Analyse de la rémunération	<p>Le terme « Cotisations de l'employeur » est remplacé par « Charges sociales ».</p>
Acquisitions d'immobilisations par objets	<p>Ces renseignements apparaissaient auparavant dans l'annexe « Dépenses par objets ».</p>

La présentation des données comparatives de 2008 à l'analyse des charges nécessite l'ajout de l'amortissement des immobilisations.

Immobilisations corporelles et autres actifs à long terme

► Nouvelles normes

Les organismes municipaux continuent de présenter la valeur nette comptable de leurs immobilisations à l'état de la situation financière à titre d'actifs non financiers.

Par ailleurs, l'acquisition d'immobilisations ne constitue plus une dépense comptable en vertu des principes comptables généralement reconnus. Le coût d'acquisition d'une immobilisation représente une opération à l'état de la situation financière uniquement. Seul l'amortissement est considéré comme une charge de l'exercice à l'état des résultats.

Quant au produit de cession, il ne représente plus un revenu sur le plan comptable. Seul l'écart entre le produit de cession et la valeur nette comptable de l'immobilisation doit être comptabilisé à titre de gain ou de perte sur cession d'immobilisations à l'état des résultats.

Les règles légales reconnues continuent toutefois de s'appliquer, d'où l'obligation de procéder à une conciliation entre le revenu comptable et le revenu à des fins fiscales. Les écritures comptables sont donc établies en considérant cette prévalence de l'aspect fiscal.

Le tableau 16 met en évidence les distinctions entre le traitement comptable qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009 et celui appliqué antérieurement en ce qui a trait aux immobilisations, aux prêts, aux placements à long terme à titre d'investissement, aux participations dans des entreprises municipales et aux propriétés destinées à la revente.

Exemple 1 : Une municipalité acquiert en janvier 2009 un véhicule lourd au coût de 40 000 \$, plus la taxe sur les produits et services (TPS) de 2 000 \$ et la taxe de vente du Québec (TVQ) de 3 150 \$. Cette acquisition est réalisée au moyen d'un emprunt de 43 150 \$ (soit le coût d'achat plus la TVQ) portant intérêts à 6 % et remboursable en 5 ans. La municipalité a la possibilité de rembourser la dette par anticipation. En janvier 2012, elle procède à la vente du véhicule pour une somme de 30 000 \$. La municipalité a pour convention comptable un amortissement linéaire sur 15 ans.

La municipalité doit effectuer les écritures suivantes en 2009.

	DT	CT
(1) AI ³ — Conciliation à des fins fiscales — Immobilisations — Acquisition — Sécurité publique	43 150 \$	
Débiteurs — Gouvernement du Canada — Autres	2 000 \$	
Créditeurs		45 150 \$
Pour comptabiliser l'acquisition comme dépense à des fins fiscales		
(2) Immobilisations — Véhicules	43 150 \$	
Investissement net dans les éléments à long terme (INELT)		43 150 \$
Pour comptabiliser l'acquisition du véhicule à l'état de la situation financière		
(3) Créditeurs	45 150 \$	
Emprunt temporaire		45 150 \$
Pour comptabiliser le paiement du fournisseur		
(4) Encaisse	2 000 \$	
Débiteurs — Gouvernement du Canada — Autres		2 000 \$
Pour comptabiliser l'encaissement du crédit de taxes sur intrants		
(5) Emprunt temporaire	2 000 \$	
Encaisse		2 000 \$
Pour comptabiliser le remboursement partiel de l'emprunt temporaire		
(6) Emprunt temporaire	43 150 \$	
AI — Conciliation à des fins fiscales — Financement — Financement à long terme des activités d'investissement		43 150 \$
Pour comptabiliser le financement du véhicule lourd aux activités d'investissement		
(7) INELT	43 150 \$	
Dettes à long terme		43 150 \$
Pour comptabiliser l'emprunt à long terme pour l'acquisition du véhicule lourd		

3. Activités d'investissement à des fins fiscales

(8) AF ⁴ — Charges — Sécurité publique (amortissement)	2 877 \$	
Amortissement cumulé — Véhicules		2 877 \$
Pour inscrire la charge d'amortissement de l'exercice		
(9) INELT	2 877 \$	
AF — Conciliation à des fins fiscales — Immobilisations — Amortissement		2 877 \$
Pour annuler l'effet de l'amortissement à des fins fiscales		

La municipalité doit effectuer les écritures suivantes en 2010.

	DT	CT
(1) Débiteurs — Taxes municipales	11 220 \$	
Taxes spéciales pour le service de la dette		11 220 \$
Pour comptabiliser les revenus de taxes pour le remboursement de la dette liée au véhicule lourd		
(2) AF — Conciliation à des fins fiscales — Financement — Remboursement de la dette à long terme	8 630 \$	
AF — Charges — Frais de financement	2 590 \$	
Encaisse		11 220 \$
Pour comptabiliser le remboursement du capital et des intérêts de la dette à long terme		
(3) Dette à long terme	8 630 \$	
INELT		8 630 \$
Pour comptabiliser la diminution de la dette à long terme à l'état de la situation financière		
(4) AF — Charges — Sécurité publique (amortissement)	2 877 \$	
Amortissement cumulé		2 877 \$
Pour comptabiliser la charge d'amortissement de l'exercice		
(5) INELT	2 877 \$	
AF — Conciliation à des fins fiscales — Immobilisations — Amortissement		2 877 \$
Pour annuler l'effet de l'amortissement à des fins fiscales		

4. Activités de fonctionnement à des fins fiscales

En 2011, les écritures sont les mêmes qu'en 2010, à l'exception des écritures 2 et 3 dont les montants diffèrent pour le remboursement de la dette à long terme qui est de 9 149 \$ et les frais de financement qui sont de 2 071 \$.

La municipalité doit effectuer les écritures suivantes en 2012.

	DT	CT
(1) Encaisse / Débiteurs	30 000 \$	
AF — Conciliation à des fins fiscales — Immobilisations — Produit de cession		30 000 \$
Pour comptabiliser le produit de cession du véhicule lourd		
(2) INELT	34 519 \$	
Amortissement cumulé	8 631 \$	
Immobilisations — Véhicules		43 150 \$
Pour comptabiliser la sortie des livres du véhicule lourd		
(3) AF — Autres revenus — Perte sur cession d'immobilisations	4 519 \$	
AF — Conciliation à des fins fiscales — Immobilisations — Perte sur cession		4 519 \$
Pour comptabiliser la perte sur cession du véhicule lourd		
(4) AF — Conciliation à des fins fiscales — Financement — Remboursement de la dette à long terme	25 371 \$	
Encaisse		25 371 \$
Pour comptabiliser le remboursement de la dette à long terme		
(5) Dette à long terme	25 371 \$	
INELT		25 371 \$
Pour comptabiliser la diminution de la dette à long terme		

Les écritures comptables visant les éléments autres que les immobilisations demeurent, sur le fond, semblables aux écritures demandées en 2007 et 2008. Les changements sont essentiellement dus à la nouvelle présentation de l'information financière 2009.

Exemple 2 : Une municipalité possède des terrains à des fins de réserve foncière pour un montant de 500 000 \$. Ces terrains ont été acquis en 2007 par règlement d'emprunt et ce règlement prévoit l'appropriation de la vente des terrains. L'emprunt a été contracté à la fin décembre et il est remboursable en 5 ans à raison de 117 089 \$ par année. Des terrains, dont le coût avait été de 78 000 \$, ont été vendus en 2008 pour 130 000 \$ et, au 31 décembre 2008, ce montant a été affecté au poste « Excédent de fonctionnement affecté ». En 2009, la municipalité a affecté de ce poste un montant de 117 089 \$ au remboursement de la dette, soit 99 715 \$ pour le capital et 17 374 \$ pour les intérêts. D'autres terrains, dont le coût avait été de 240 000 \$, ont été vendus en 2009 pour un montant de 400 000 \$. Le solde de la dette au 31 décembre 2009 est de 315 895 \$ (415 610 \$ au 1^{er} janvier 2009) et les intérêts jusqu'à l'extinction de la dette sont de 35 368 \$ pour des engagements totaux de 351 263 \$.

La municipalité doit effectuer les écritures suivantes en 2009.

	DT	CT
(1) Excédent de fonctionnement affecté — Cession d'actifs	117 089 \$	
AF — Conciliation à des fins fiscales — Affectations — Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés		117 089 \$
Pour comptabiliser l'affectation de l'excédent de fonctionnement affecté à la suite de la cession d'actifs. <i>Note : le solde de l'excédent de fonctionnement affecté après cette transaction est de 12 911 \$</i>		
(2) AF — Conciliation à des fins fiscales — Financement — Remboursement de la dette à long terme	99 715 \$	
AF — Charges — Frais de financement	17 374 \$	
Encaisse		117 089 \$
Pour comptabiliser le remboursement de la dette à long terme		
(3) Dette à long terme	99 715 \$	
Investissement net dans les éléments à long terme		99 715 \$
Pour comptabiliser à l'état de la situation financière le remboursement de la dette à long terme		
(4) Encaisse	400 000 \$	
AF — Autres revenus — Produit de cession de propriétés destinées à la revente		400 000 \$
Pour comptabiliser la vente des terrains de la réserve foncière		

(5) Investissement net dans les éléments à long terme	240 000 \$	
Propriétés destinées à la revente		240 000 \$
Pour comptabiliser la sortie des livres des propriétés destinées à la revente		
(6) AF — Charges — Aménagement, urbanisme et développement — Autres	240 000 \$	
AF — Conciliation à des fins fiscales — Propriétés destinées à la revente — Coût des propriétés vendues		240 000 \$
Pour passer aux charges le coût des propriétés destinées à la revente et l'annulation de son effet à des fins fiscales		
(7) AF — Conciliation à des fins fiscales — Affectations — Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	338 352 \$	
Excédent de fonctionnement affecté — Cession d'actifs		338 352 \$
Pour comptabiliser l'affectation, à l'excédent de fonctionnement affecté, de la partie du produit de cession nécessaire pour couvrir le solde de la dette et des intérêts : 351 263 \$ — 12 911 \$		

Ces mesures s'appliquent également aux immeubles industriels municipaux destinés à la revente, en tenant compte de leurs particularités en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1).

Exemple 3 : La municipalité acquiert en 2009 un placement à titre d'investissement de 100 000 \$ dans une société qu'elle ne contrôle pas et prévoit financer cette acquisition à même ses revenus généraux.

La municipalité doit effectuer les écritures suivantes :

	DT	CT
(1) AF — Conciliation à des fins fiscales — Affectations — Activités d'investissement	100 000 \$	
AI — Conciliation à des fins fiscales — Affectations — Activités de fonctionnement		100 000 \$
Pour affecter aux activités d'investissement à des fins fiscales les revenus généraux nécessaires à l'acquisition du placement		
(2) AI — Conciliation à des fins fiscales — Placements à long terme à titre d'investissement — Acquisition	100 000 \$	
Encaisse		100 000 \$
Pour comptabiliser l'acquisition du placement à des fins fiscales		

(3) Placements à long terme à titre d'investissement	100 000 \$	
Investissement net dans les éléments à long terme		100 000 \$
Pour inscrire le placement à l'état de la situation financière		

Subséquemment, si le placement est vendu 125 000 \$ et qu'un gain est par conséquent réalisé, les écritures comptables sont les suivantes :

	DT	CT
(1) Encaisse	125 000 \$	
AF — Conciliation à des fins fiscales — Placements à long terme à titre d'investissement — Produit de cession		125 000 \$
Pour comptabiliser le produit de cession du placement		
(2) Investissement net dans les éléments à long terme	100 000 \$	
Placements à long terme à titre d'investissement		100 000 \$
Pour comptabiliser la sortie des livres du placement		
(3) AF — Conciliation à des fins fiscales — Placements à long terme à titre d'investissement — Gain sur cession	25 000 \$	
AF — Autres revenus — Gain sur cession de placements		25 000 \$
Pour comptabiliser le gain sur cession du placement et l'annulation de son effet à des fins fiscales		

Si une perte de valeur durable de 7 000 \$ avait été constatée après l'acquisition du placement, les écritures auraient été les suivantes :

	DT	CT
(1) AF — Charges	7 000 \$	
Placements		7 000 \$
Pour comptabiliser la moins-value du placement		
(2) Investissement net dans les éléments à long terme	7 000 \$	
AF — Conciliation à des fins fiscales — Placements à long terme à titre d'investissement — Réduction de valeur		7 000 \$
Pour annuler l'effet de la moins-value à des fins fiscales		

Note : La provision pour moins-value est présentée en diminution du placement à long terme à titre d'investissement, de sorte que le placement à l'état de la situation financière est égal à l'investissement net dans les éléments à long terme.

Tableau 16

**Écritures comptables avant 2009 et à compter de 2009
pour les immobilisations et les autres actifs à long terme**

Immobilisations

Acquisition d'immobilisations

Écritures avant 2009

DT EAI — Dépenses d'immobilisations
CT Encaisse

Écritures à compter de 2009

DT AI — Conciliation à des fins fiscales — Immobilisations — Acquisition
CT Encaisse

Amortissement des immobilisations

Écritures avant 2009

DT Investissement net dans les éléments d'actif à long terme (INEALT) — Immobilisations —
Amortissement
CT Amortissement cumulé — Immobilisations

Écritures à compter de 2009

DT AF — Charges (amortissement)
CT Amortissement cumulé

DT Investissement net dans les éléments à long terme (INELT) — Immobilisations — Amortissement
CT AF — Conciliation à des fins fiscales — Immobilisations — Amortissement

Cession d'immobilisations

Écritures avant 2009

DT Encaisse
CT EAF — Revenus — Autre revenus — Cession d'immobilisations

DT INEALT
DT Amortissement cumulé
CT Immobilisations

Écritures à compter de 2009

DT Encaisse
CT AF — Conciliation à des fins fiscales — Immobilisations — Produit de cession

DT AF — Conciliation à des fins fiscales — Immobilisations — Gain sur cession
CT AF — Autres revenus — Gain (perte) sur cession d'immobilisations

DT INELT
DT Amortissement cumulé
CT Immobilisations

Tableau 16 (suite)

Écritures comptables avant 2009 et à compter de 2009 pour les immobilisations et les autres actifs à long terme

Appropriation du produit de cession au règlement d'une dette

Écritures avant 2009

DT EAF — Conciliation à des fins budgétaires — Affectations — Surplus accumulé affecté
CT Surplus accumulé affecté

Écritures à compter de 2009

DT AF — Conciliation à des fins fiscales — Affectations — Excédent de fonctionnement affecté,
réserves financières et fonds réservés
CT Excédent de fonctionnement affecté — Cession d'actifs

Utilisation par la suite

Écritures avant 2009

DT Surplus accumulé affecté
CT EAF — Conciliation à des fins budgétaires — Affectations — Surplus accumulé affecté

Écritures à compter de 2009

DT Excédent de fonctionnement affecté — Cession d'actifs
CT AF — Conciliation à des fins fiscales — Affectations — Excédent de fonctionnement
affecté, réserves financières et fonds réservés

Prêts, placements à long terme à titre d'investissement, participations dans des entreprises municipales et propriétés destinées à la revente

Acquisition, émission ou augmentation en cours d'exercice

Le traitement est le même en 2009 qu'en 2007 et 2008. Seuls certains libellés ont été changés et certains postes ont été regroupés.

Remboursement de prêts et cession de placements à long terme à titre d'investissement et de participations dans des entreprises municipales

Écritures avant 2009

DT Encaisse
CT Prêts / Placements à long terme à titre d'investissement / Participations dans des
entreprises municipales
CT EAF — Autres revenus*

DT INEALT
CT Surplus (déficit) accumulé non affecté

* Le recouvrement d'un prêt peut donner lieu à une mauvaise créance à inscrire dans les dépenses

Tableau 16 (suite)

**Écritures comptables avant 2009 et à compter de 2009
pour les immobilisations et les autres actifs à long terme**

DT	Surplus (déficit) accumulé non affecté
CT	EAF — Conciliation à des fins budgétaires — Affectations — Surplus (déficit) accumulé non affecté

Écritures à compter de 2009

DT	Encaisse
CT	AF — Conciliation à des fins fiscales — Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales — Remboursement ou produit de cession
DT	INELT
CT	Prêts / Placements à long terme à titre d'investissement / Participations dans des entreprises municipales
DT	AF — Conciliation à des fins fiscales — Prêts, placements à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales — Gain (Perte) sur remboursement ou cession
CT	AF — Autres revenus — Gain (perte) sur cession*

* Le recouvrement d'un prêt peut donner lieu à une mauvaise créance à inscrire dans les charges

Cession de propriétés destinées à la revente

Écritures avant 2009

DT	Encaisse
CT	EAF — Autres revenus — Cession de propriétés destinées à la revente
DT	EAF — Dépenses de fonctionnement — Aménagement, urbanisme et développement — Autres
CT	Propriétés destinées à la revente
DT	INEALT
CT	Surplus (déficit) accumulé non affecté
DT	Surplus (déficit) accumulé non affecté
CT	EAF — Conciliation à des fins budgétaires — Affectations — Surplus (déficit) accumulé non affecté

Écritures à compter de 2009

DT	Encaisse
CT	AF — Autres revenus — Produit de cession de propriétés destinées à la revente
DT	INELT
CT	Propriétés destinées à la revente

Tableau 16 (suite)

**Écritures comptables avant 2009 et à compter de 2009
pour les immobilisations et les autres actifs à long terme**

DT	AF— Charges — Aménagement, urbanisme et développement — Autres
CT	AF — Conciliation à des fins fiscales — Propriétés destinées à la revente — Coût des propriétés vendues

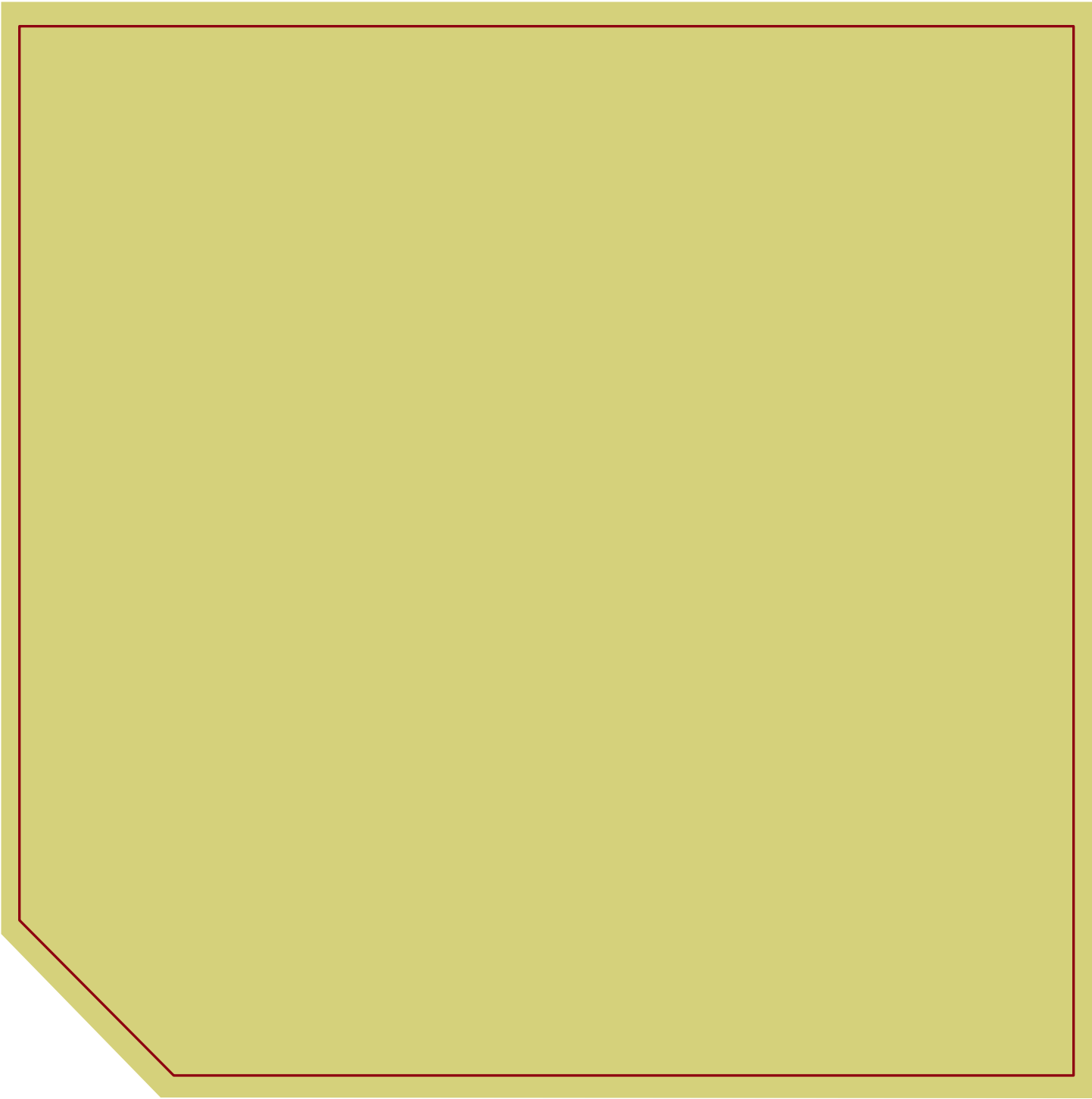
Perte de valeur permanente constatée en cours d'exercice

Écritures avant 2009

DT	EAF — Dépenses de fonctionnement
CT	Provision pour moins-value / Réduction de valeur (de l'actif correspondant)
DT	INEALT
CT	Surplus (déficit) accumulé non affecté
DT	Surplus (déficit) accumulé non affecté
CT	EAF — Conciliation à des fins budgétaires — Affectations — Surplus (déficit) accumulé non affecté

Écritures à compter de 2009

DT	AF — Charges
CT	Provision pour moins-value / Réduction de valeur (de l'actif correspondant)
DT	INELT
CT	AF — Conciliation à des fins fiscales — Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales / Propriétés destinées à la revente — Provision pour moins-value / Réduction de valeur



www.mamr.gouv.qc.ca